

## DIRECTION COMMERCIALE FRANCE

DEPARTEMENT COLLECTIVITES LOCALES

48 rue Albert Dhalenne

93400 Saint-Ouen-sur-Seine (France)

Tél. : +33 (0)1 57 06 90 00

Fax : +33 (0)1 57 06 96 66

[www.alstom.com](http://www.alstom.com)

Courrier envoyé par mail et LR avec AR

Monsieur Le Directeur Général  
BUREAU D'ENQUETES SUR LES  
ACCIDENTS DE TRANSPORT TERRESTRE  
**BEA-TT**

Grand Arche – Paroi Sud  
92055 LA DEFENSE CEDEX

Saint-Ouen-sur-Seine, le 30 septembre 2022

Affaire : Rapport d'enquête technique du BEA TT sur la collision par rattrapage de deux rames de tramway survenue le 2 décembre 2019 à Montpellier

Objet : Réponse à la recommandation R7 à destination de Alstom

Monsieur Le Directeur,

Pour faire suite à la réception du rapport du BEA TT cité en référence, nous vous faisons parvenir notre proposition en réponse à la recommandation R7 à destination de Alstom.

Pour rappel cette recommandation est la suivante :

***Recommandation R7 à destination d'Alstom :***

***Dans le cadre d'un nouveau marché d'acquisition de matériel roulant tramway, définir le niveau de sécurité associé à la fonction anti-enrayage et définir les objectifs de performance de freinage en adhérence dégradée, en s'inspirant des règles de l'art actuel.***

*Afin de garantir des objectifs de sécurité communs pour la conception des tramways circulant en France et compte tenu de la conception actuelle des anti-enrayeurs.*

***Le BEA-TT invite également les autres constructeurs de matériel roulant tramway, dans le cadre d'un nouveau marché d'acquisition de rames, à définir le niveau de sécurité associé à la fonction anti-enrayage et définir les objectifs de performance de freinage en adhérence dégradée, en s'inspirant des règles de l'art actuel.***



2522842007940000120203

Nous vous confirmons par la présente que ces travaux ont démarré avec le STRMTG depuis l'émission de votre rapport. L'objectif est de définir le niveau de sécurité du système de freinage ainsi que les performances associées en cas d'adhérence dégradée.

Nous travaillons donc avec le STRMTG pour définir de nouveaux requis compatibles avec les capacités des anti-enrayeurs équipant les tramways équipés de roue fer.

Ce nouveau référentiel pourra être mis en application à partir du prochain contrat de fourniture de Tramways en France qu'Alstom aura à honorer.

Nous restons à votre disposition pour compléter, si nécessaire, notre réponse et vous informer de l'avancement des travaux avec le STRMTG.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascal GUESDON

Group Railway Safety Deputy Director  
& Master Expert Safety

Patrice UCIECHOWSKI

Directeur Adjoint  
Grand Compte Collectivités Locales



2522842009H0000120303